

# Guide des aides économiques

## Zones R&D des pôles de compétitivité Exonération d'impôt forfaitaire annuel (IFA)



Direction Départementale  
des Services Fiscaux de la Vendée

### Objectifs

Permettre aux établissements situés dans les zones de R&D des pôles de compétitivité et participant à un projet de R&D labellisé au sein de ces pôles de bénéficier d'une exonération d'impôt forfaitaire annuel.

### Bénéficiaires

#### Établissements :

- qui participent à un projet de recherche & développement labellisé au titre des pôles de compétitivité ;
- dont le siège social ainsi que l'ensemble de l'activité et des moyens d'exploitation afférents au projet de R&D sont implantés dans une zone de R&D d'un pôle de compétitivité ;
- qui bénéficient de l'exonération d'impôt sur les bénéfices réservée à de tels établissements ;
- que leur activité soit industrielle et commerciale ou non commerciale ;
- quelle que soit leur forme juridique (exploitation individuelle, société...) ;
- quel que soit leur régime d'imposition.

### Montant

Exonération totale de l'imposition forfaitaire annuelle (IFA) durant :

- toute la période durant laquelle l'entreprise bénéficie de l'exonération d'impôt sur les bénéfices réservée aux établissements situés en zone R&D d'un pôle de compétitivité,
- 5 ans maximum.

Cette exonération est accordée dans le respect du régime européen d'exemption par catégorie «de minimis» qui limite à 200 000 € sur 3 exercices consécutifs le montant total d'aides publiques accordé par entreprise.

L'IFA sera supprimé progressivement, en trois étapes :

- En 2009 pour les PME dont le CA est inférieur à 1,5 million d'euros ;
- En 2010 pour les entreprises dont le CA est inférieur à 15 millions d'euros ;
- En 2011 pour les entreprises toujours imposées à l'IFA.

### Contacts

#### Direction des Services Fiscaux de la Vendée

Cité Administrative Travot

Rue du 93ème RI

85024 La Roche sur Yon Cedex

Tél. : 02.51.45.11.11 - Fax : 02.51.45.11.34

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)